

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 079-200041317-20230629-C11_06_2023_1-BF



niort agglo
Agglomération du Niortais

Budget principal et budgets annexes

**COMPTES FINANCIERS UNIQUES et
COMPTES ADMINISTRATIFS 2022**

Rapport de présentation

SOMMAIRE

1 – LA SITUATION FINANCIERE AGREGEE	5
1.1 Les enseignements du compte administratif 2022.....	5
1.2 Les résultats cumulés	5
1.3 Le niveau d'autofinancement retraité.....	6
1.4 La situation de la dette au 31/12/2022	6
1.5 La capacité de désendettement consolidée (hors budget ZAE)	7
2 – ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL	8
2.1 Des résultats exceptionnels 2022	8
2.1.1 Evolution des comptes administratifs	8
2.1.2 Niveau d'autofinancement retraité	8
2.1.3 Balance générale rétrospective au regard des Comptes administratifs	9
2.2 Une section de fonctionnement marquée par une dynamique des recettes et le poids des énergies	9
2.2.1 Analyse des leviers sur les recettes réelles de fonctionnement	9
2.2.1.1 Des produits fiscaux en forte hausse : 71,833 M€ (+4,6% par rapport à 2021)	9
2.2.1.2 Les produits tarifaires : 3,624M€ (+48,4% par rapport à 2021)	12
2.2.1.3 La dotation globale de fonctionnement : 14,147 M€ (-1,75% par rapport à 2021)	13
2.2.1.4 Les autres participations de fonctionnement.....	14
2.2.2 Des dépenses réelles de fonctionnement fortement impactées par l'inflation et par les contraintes réglementaires : 82,868 M€	14
2.2.2.1 Des charges à caractère général subissant l'inflation (chapitre 011) : 19,964 M€ (+10,31% par rapport à 2021, soit +1,866 M€).....	14
2.2.2.2 Des charges de personnel (chapitre 012) contenues malgré les évolutions réglementaires (évolution statutaire Cat C, hausse du SMIC, majoration point d'indice) : 31,412 M€ (+3,08% par rapport à 2021, soit +0,938 M€).....	17
2.2.2.3 Des atténuations de produits minorées par le remboursement des mutualisations par prélèvement sur l'AC (chapitre 014) : 21,072 M€ (- 15,86% par rapport à 2021, soit -3,973 M€).....	18
2.2.2.4 Des montants de subventions et participations stabilisés (chapitre 65) : 7,790 M€	19
2.3 Une section d'investissement au service du développement territorial.....	19
2.3.1 Un niveau d'investissements maîtrisé.....	19
2.3.1.1 Des investissements œuvrant à l'attractivité et à la préservation de la qualité de vie sur le territoire	19
2.3.1.2 Un remboursement du capital de la dette en progression	20
2.3.1.3 Le recours aux Autorisations de programme/Crédits de paiement à des fins de lisibilité politique	21
2.3.2 Des recettes réelles d'investissement marquées par une stratégie réfléchie en matière de mobilisation de l'emprunt.....	22
2.3.2.1 Un recours à l'emprunt anticipant le relèvement des taux.....	22
2.3.2.2 Des financements externes dynamisés	22
2.3.3 Un mode diversifié de financement des investissements.....	23
3 - ANALYSE FINANCIERE DES BUDGETS ANNEXES.....	24
3.1 Budget assainissement	24
3.1.1 Synthèse de la section de fonctionnement :	25
3.1.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement	25
3.1.1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement	25
3.1.2 Synthèse de la section d'investissement.....	26
3.2 Budget eau potable (SEV)	26
3.2.1 Synthèse de la section de fonctionnement.....	27
3.2.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement	27

3.2.1.2	Les dépenses réelles de fonctionnement	27
3.2.2	Synthèse de la section d'investissement.....	28
3.3	Budget mobilités	28
3.3.1	Synthèse de la section de fonctionnement.....	29
3.3.1.1	Les recettes réelles de fonctionnement	29
3.3.1.2	Les dépenses réelles de fonctionnement	29
3.3.2	Synthèse de la section d'investissement.....	30
3.4	Synthèse des résultats 2022 des autres budgets.....	30
3.4.1	Zones d'activités économiques	30
3.4.2	Energies renouvelables	31
4	LES AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS	32
4.1	Les garanties d'emprunts	32
4.2	Les détentions de parts en capital	32
4.3	Les délégations de service public.....	33
4.4	Le partenariat EPFNA	33

INTRODUCTION

La CAN a candidaté en 2019 pour compter parmi les collectivités expérimentatrice du compte financier unique (CFU). Les prérequis à l'instauration d'un CFU reposaient sur le changement de cadre comptable et budgétaire avec la bascule vers la norme M57 ainsi que la dématérialisation des actes budgétaires. Dès le 1^{er} janvier 2021, la CAN a opté pour la nomenclature budgétaire M57. Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il est expérimenté sur les budgets principal et zones d'activités uniquement avec la particularité de compléter l'information des élus sur le bilan à travers notamment les comptes de tiers (fournisseurs/usagers).

Qu'il s'agisse du CFU ou du compte administratif, ces derniers permettent d'analyser l'exécution de l'année budgétaire passée. Ils retracent ainsi toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année et informent des engagements de la collectivité à long terme avec les emprunts contractés, les garanties d'emprunt accordées et l'accompagnement réalisé auprès des partenaires associatifs notamment.

Cette analyse est l'occasion de mettre en perspective les réalisations par rapport aux engagements pris lors du débat budgétaire et de renseigner sur la situation financière de la CAN.

Les CFU et les comptes administratifs 2022 sont étudiés à travers les 4 composantes suivantes :

- I – La situation financière agrégée
- II – L'analyse du budget principal
- III – L'analyse des budgets annexes
- IV – Les engagements financiers

1 – LA SITUATION FINANCIERE AGREGEE

1.1 LES ENSEIGNEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'année 2022 a été marquée par la reprise économique et le contexte inflationniste. Ainsi, les recettes fiscales du budget principal de la CAN ont fortement progressé, notamment la fraction de TVA nationale compensant la suppression de la Taxe d'habitation, tandis que le Versement mobilité a connu une augmentation plus faible qu'attendue (+1,55%). A cela s'ajoute une dynamique des produits tarifaires des équipements communautaires (notamment avec l'ouverture en année pleine de la piscine Pré-Leroy) et l'augmentation de la redevance eau. En matière de dépenses, les augmentations constatées résultent avant tout des contraintes réglementaires (revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, poids de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et inflationnistes (notamment du fait de la crise énergétique).

Malgré ces contraintes externes, on remarque globalement sur les différents budgets un bond de l'autofinancement et une consolidation des résultats de clôture par la mobilisation d'un montant d'emprunt de 12 M€, en début d'année 2022, anticipant la hausse des taux.

Les fondamentaux financiers de la CAN restent donc robustes avec une capacité d'emprunt réelle et un niveau d'autofinancement élevé.

o Balance générale (hors budget annexe ZAE)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021	Moyenne 2021/2022
Recettes réelles de fonctionnement retraitées	133 658 768	134 592 142	141 269 007	140 130 983	142 062 841	145 587 751	3 524 910	2,48%
Dépenses réelles de fonctionnement retraitées	105 998 250	106 752 669	111 883 048	110 964 655	113 399 020	115 926 151	2 527 131	2,23%
Autofinancement brut retraité	27 660 518	27 839 473	29 385 959	29 166 328	28 663 821	29 661 600	997 779	3,48%
Capital de la dette	6 554 167	6 977 063	7 369 442	7 468 261	7 770 830	8 032 888	262 058	3,37%
Dette récupérable	684 738	712 043	544 574	280 539	287 910	47 315	-240 595	-83,57%
Autofinancement net retraité	21 791 089	21 574 453	22 561 092	21 978 606	21 180 901	21 676 027	495 126	2,34%

L'autofinancement brut retraité¹ repart à la hausse sur 2022. Le taux d'épargne brute (Autofinancement/RRF) se situe à près de 20%, montrant la forte part des recettes de fonctionnement consacrée à l'investissement.

Malgré un accroissement de la dette sur les 3 dernières années (+ 21,457 M€), lié à l'amplification des investissements de la collectivité, l'autofinancement net se maintient sur la période 2017-2022.

1.2 LES RESULTATS CUMULES

Le résultat de clôture cumulé 2022 (tous budgets) présente un fonds de roulement de 21,481 M€, déduction faite du financement anticipé des reports 2023.

	Principal	Transports	Assainissement	SEV	Energie	Total	ZAE
Dépenses totales	124 354 018	22 816 728	27 499 227	17 484 547	73 179	192 227 700	4 281 776
Recettes totales	134 262 393	21 852 582	29 208 879	22 342 305	79 734	207 745 892	3 776 308
Résultats 2022	9 908 375	-964 146	1 709 651	4 857 758	6 554	15 518 193	-505 468
Résultats antérieurs	5 256 964	12 062 150	4 576 087	373 981	53 839	22 323 021	2 786 523
Restes à réaliser d'investissement	-6 086 022	-4 706 349	-3 249 715	-2 318 174	0	-16 360 261	222 284
Excédent (+) de financement	9 079 316	6 391 655	3 036 023	2 913 565	60 394	21 480 953	2 503 338

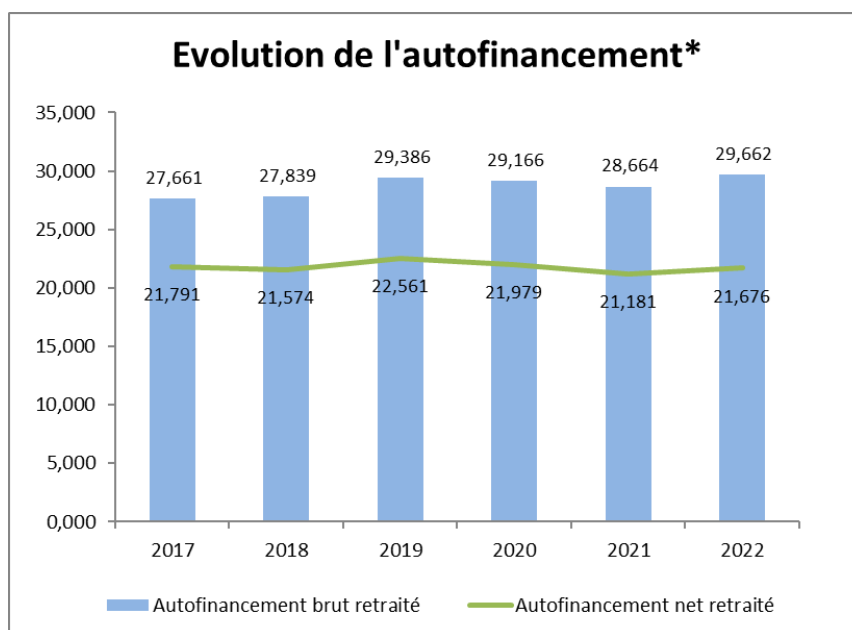
Ce résultat excédentaire est significatif principalement :

¹ Le retraitement consiste à déduire certaines dépenses et recettes exceptionnelles afin d'assurer une comparabilité entre exercice (Méthode identique à la DDFIP pour également se comparer aux autres EPCI). Il s'agit de déduire les provisions et reprises, les étalements de charges et les cessions d'actifs.

- Sur le budget transports pour 6,392 M€,
- Sur le budget principal pour 9,079 M€
- Sur les budgets eau et assainissement pour 5,950 M€ du fait de la dynamique des recettes.

1.3 LE NIVEAU D'AUTOFINANCEMENT RETRAITE

L'autofinancement brut retraité augmente de 3,48% entre 2021 et 2022 passant de 28,664 M€ à 29,662 M€. Ainsi, la dynamique des recettes, accompagnée par la maîtrise des dépenses de gestion courante hors énergies, a permis de conforter l'autofinancement de nos budgets.



* hors budget annexe ZAE

1.4 LA SITUATION DE LA DETTE AU 31/12/2022

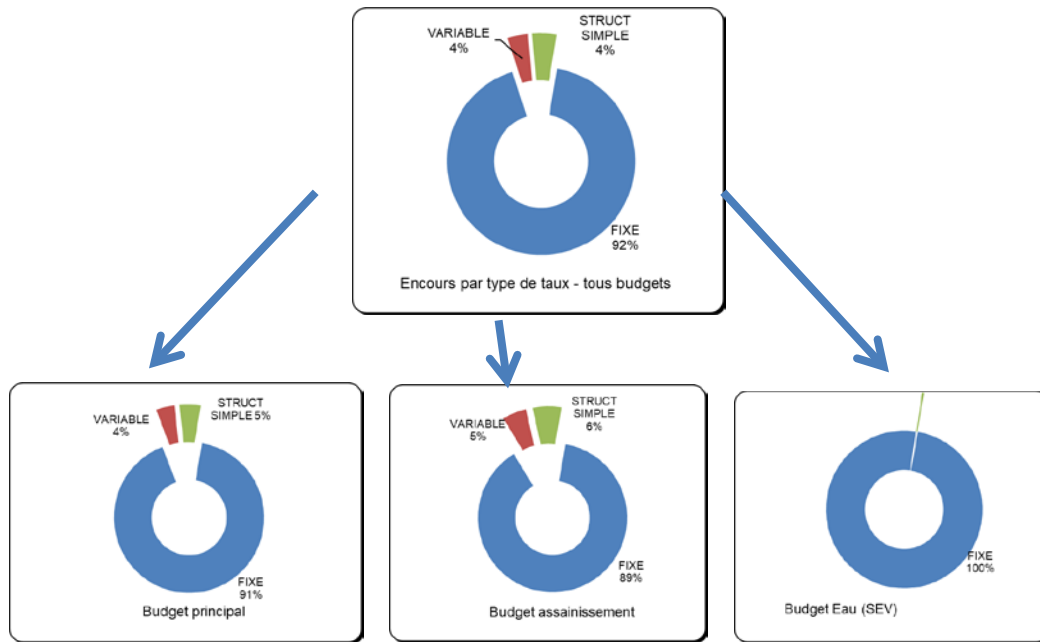
L'endettement au sein de la CAN s'établit au 31 décembre 2022 à 121,636 M€, contre 118,822 M€ au 31 décembre 2021, soit +2,814 M€.

Evolution détaillée de l'endettement 2022	
Capital restant dû au 31/12/21	118 821 947
Amortissement des emprunts	9 185 743
Mobilisation des emprunts bancaires	12 000 000
Mobilisation des avances agence de l'eau	0
Capital restant dû au 31/12/22	121 636 204

En 2022, afin de bénéficier des derniers taux d'intérêt avantageux, la CAN a mobilisé 3 emprunts pour un montant total de 12,000 M€ auprès d'Arkéa Banque répartis sur les budgets suivants :

- Budget principal pour 8,000 M€ au taux fixe de 1,58 % sur 30 ans.
- Budget Assainissement pour 2,000 M€ au taux fixe de 1,58% sur 30 ans.
- Budget eau potable pour 2,000 M€ au taux fixe de 1,58% sur 30 ans.

La Communauté d'Agglomération du Niortais n'est pas exposée à des prêts à risque. La structure par type de taux de la dette de la CAN se présente comme suit :

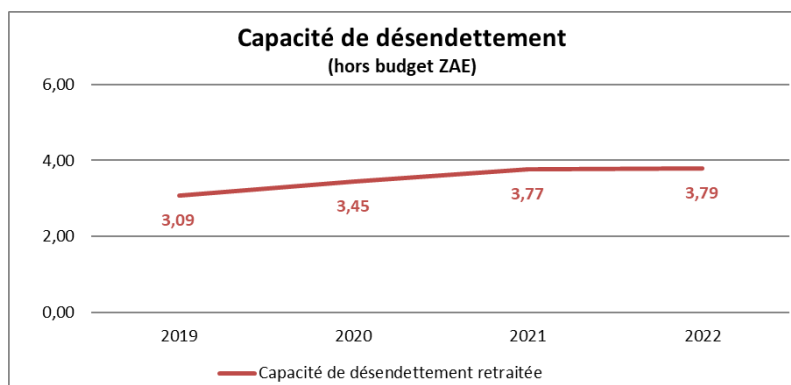


L'évolution du taux moyen de la dette est le suivant² :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux moyen	3,83%	3,67%	3,53%	3,07%	2,68%	2,49%

1.5 LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT CONSOLIDEE (HORS BUDGET ZAE)

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser l'encours de la dette en y consacrant la totalité de son autofinancement brut (mesuré en année). Elle correspond au rapport entre l'encours de dette et l'autofinancement brut et elle reste sous les 4 années.



En maintenant un niveau d'autofinancement fort, la collectivité se préserve d'un endettement élevé qui fragiliserait la situation financière et notamment, la capacité à amortir les chocs externes.

² *Méthode par la charge : charges financières de l'année avec swap et pertes ou gains de changes hors indemnités et hors provisions / (Encours au 1er janvier + Encours au 31 décembre) / 2

2 – ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

Inconnue depuis près de 40 ans (1985, dernière année au-dessus de 4%), l'inflation a bouleversé les prévisions budgétaires en cours d'année faisant craindre de fortes dépenses énergétiques et des actualisations de marchés importantes.

En définitive, les mesures prises par l'Etat pour amortir le choc énergétique tant sur l'électricité, le gaz et le carburant sont venue infléchir les premières tendances dessinées au printemps 2022. Dans le même temps, la dynamique de la consommation nationale a également fait évoluer les recettes de TVA qui sont venues majorer les résultats de la CAN.

2.1 DES RESULTATS ELEVES FIN 2022

2.1.1 Evolution des comptes administratifs

Taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) 2022 = - 1,20%

Taux d'évolution des recettes réelles de fonctionnement (RRF) 2022 = - 1,00%

Il est à noter sur 2022 une modification dans la gestion des remboursement liés à la mutualisation. Ces derniers sont dorénavant assurés par un prélèvement sur l'attribution de compensation (une dépense) et non plus par l'émission d'un titre de recette, ce qui explique la variation négative en dépenses et recettes par rapport à 2021.

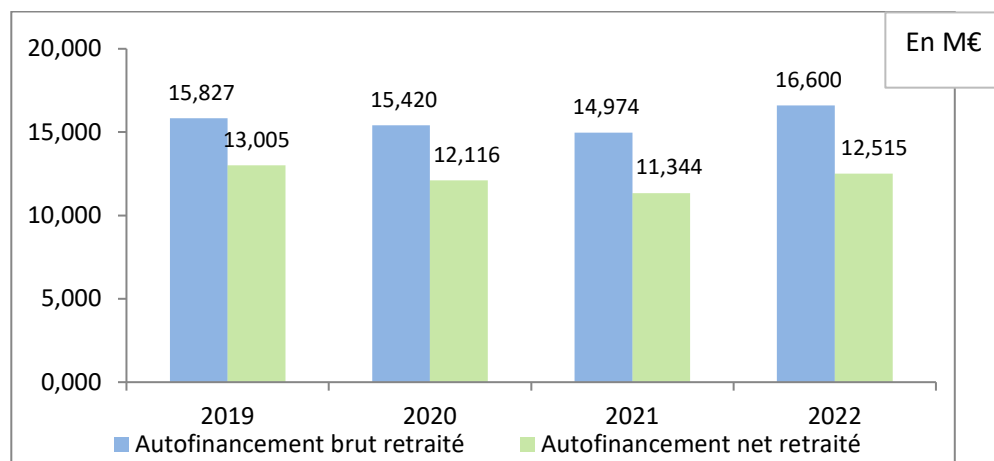
En neutralisant cette évolution de gestion, il est constaté les progressions suivantes :

- +3,08% en dépenses, soit +2,584 M€
- +2,63% en recettes, soit +2,601 M€.

2.1.2 Niveau d'autofinancement retraité

C'est pour améliorer la comparabilité des exercices et mieux cerner la trajectoire financière de notre budget principal qu'il est procédé au retraitement de certaines écritures conformément aux préconisations de la DDFIP et des cabinets spécialisés.

La méthode appliquée par la Direction Générale des Finances publiques neutralise les phénomènes conjoncturels (provisions, reprise de provision, cessions...).



2.1.3 Balance générale rétrospective au regard des Comptes administratifs (sans retraitement)

FONCTIONNEMENT		CA 2019	%	CA 2020	%	CA 2021	%	CA 2022	%
Recettes Réelles Fonctionnement	(1)	98 489 261	6,69%	95 101 509	-3,44%	98 967 339	4,06%	97 977 340	-1,00%
Dépenses Réelles Fonctionnement	(2)	80 114 859	4,84%	81 676 868	1,95%	83 875 328	2,69%	82 868 013	-1,20%
AUTOFINANCEMENT BRUT	(3) = (1) - (2)	18 374 403	15,62%	13 424 642	-26,94%	15 092 012	12,42%	15 109 327	0,11%
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	(4)	2 822 211	11,17%	3 303 595	17,06%	3 630 670	9,90%	4 084 499	12,50%
EPARGNE NETTE	(5) = (3) - (4)	15 552 192	16,46%	10 121 046	-34,92%	11 461 341	13,24%	11 024 828	-3,81%
INVESTISSEMENT									
RECETTES EXTERNES	(6)	5 097 561		5 903 640		14 909 926		6 870 022	
AVANCES ET TITRES PARTICIPATIONS	(7)	1 663 525		423 202		4 598 127		193 601	
EMPRUNTS DE L'ANNEE	(8)	7 000 000		15 000 000		15 000 000		8 000 000	
OPE NEUTRES DE DETTE	(9)	1 260 000		1 120 000		0		0	
TOTAL Recettes Réelles Invest	(10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	33 395 489		35 871 484		49 600 065		30 172 950	
DEPENSES EQUIPEMENTS	(11)	35 582 432		33 672 925		37 481 754		23 186 958	
AUTRES DEPENSES	(12)	1 849 751		407 016		1 108 085		465 215	
OPE NEUTRES DE DETTE	(13)	1 260 000		1 120 000		0		0	
TOTAL Dépenses Réelles Nettes Invest	(14) = (4) + (11) + (12) + (13)	41 514 395		38 503 536		42 220 509		27 736 672	
RESULTAT EXERCICE	(15) = (10) - (14)	-8 118 906		-2 632 052		7 379 555		2 436 278	
RESULTATS N-1 (1068, 001 et 002)	(16)	13 494 503		5 357 492		2 725 440		10 104 995	
APUREMENT 1069		-18 105							
REPRISE RESULTATS SEVC								2 624 066	
RESULTAT DE CLOTURE	(17) = (15) + (16)	5 357 492		2 725 440		10 104 995		15 165 338	

La forte évolution du résultat de clôture est liée à l'intégration des excédents du budget annexe de l'ancien SEVC, mais également en raison d'une stratégie anticipée de recours à l'emprunt, dans un contexte de taux alors encore relativement bas, supérieur au besoin finalement constaté au regard des réalisations d'investissement en 2022. Ce résultat va servir dès 2023 à financer nos investissements.

2.2 UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT MARQUEE PAR UNE DYNAMIQUE DES RECETTES ET LE POIDS DES ENERGIES

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité ont connu des réformes fiscales réduisant leur autonomie financière avec la suppression de la Taxe d'habitation et la réduction des bases de la Cotisation foncière des entreprises (secteur industriel).

Cependant, la reprise de l'activité économique, mais aussi l'inflation, ont permis l'encaissement d'une fraction de TVA importante et imprévue (+9,6% de dynamique entre 2021 et 2022).

Ci-après, il est décrit les différentes ressources perçues en 2022 avant de présenter les principales dépenses de fonctionnement consacrées à l'exercice de nos politiques publiques.

2.2.1 Analyse des leviers sur les recettes réelles de fonctionnement

2.2.1.1 Des produits fiscaux en forte hausse : 71,833 M€ (+4,6% par rapport à 2021)

Le produit fiscal évolue par l'intermédiaire de différents facteurs :

- L'évolution des bases d'imposition suite à un élargissement de l'assiette taxable (création d'entreprises, nouveaux habitants, nouvelles constructions...),
- La modification du taux d'imposition,

- La revalorisation réglementaire des valeurs locatives articulée autour de 3 régimes distincts :
 - o **Les locaux d'habitation et les locaux industriels** : évolution de l'indice de consommation harmonisé constatée en novembre n-1 (TFB, TFNB, TEOM et CFE des locaux industriels).
 - o **Les locaux professionnels** (hors locaux industriels et hors locaux soumis à la base mini de CFE) : Evolution de l'indice des loyers applicable par secteur et par catégorie constatée sur le territoire (TFB, TEOM, CFE).
 - o **Les bases minimum de CFE** (activité dans des locaux ayant une base foncière faible ou absence de locaux) : Taux d'inflation hors tabac prévu dans la loi de finances de l'année.

Par ailleurs, le produit fiscal fluctue également selon le rythme d'encaissement par l'Etat de la TVA qui est venue compenser la suppression de la taxe d'habitation.

L'augmentation des recettes fiscales en 2022 est principalement due :

- Au produit de TEOM : +0,678 M€ liée à la revalorisation réglementaire des valeurs locatives de +3,4% en 2022,
- Au produit de CVAE : +0,466 M€ liée à la reprise de l'activité économique après un ralentissement dû à la crise sanitaire,
- Au produit de TASCOM : +0,592 M€ liée à des régularisations d'impayés au titre des années antérieures.

Enfin, il est à noter la perte du FPIC pour lequel la CAN a encaissé la seule garantie (comme les communes), soit 52% du montant 2021, réduisant la recette de 0,623 M€. Sur 2023, l'ensemble du territoire ne devrait pas redevenir éligible à la perception du FPIC mais restera contributeur.

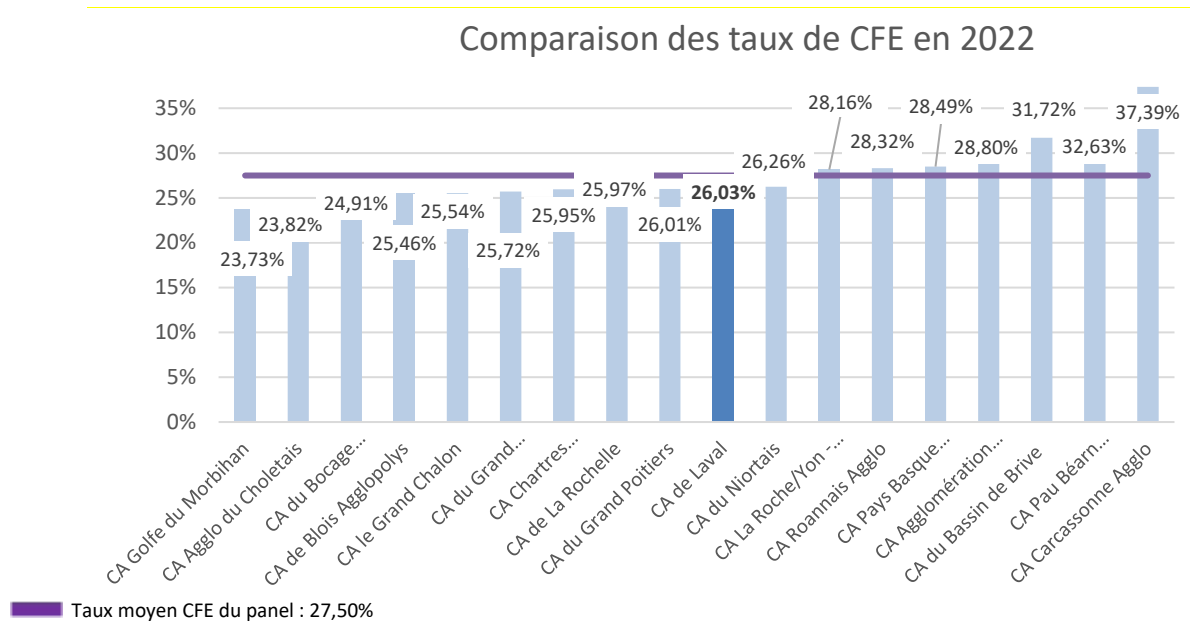
Le tableau ci-après constate l'évolution des produits fiscaux par taxe :

Evolution des recettes	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol en % 2022/2021
Taxe d'habitation	17 982 759	18 304 166	747 537	771 866	+3,3%
Taxe foncière Bâti	77 596	79 174	77 931	81 109	+4,1%
Taxe foncière non Bâti	126 583	128 198	128 593	133 261	+3,6%
TF additionnelle non bâti	146 271	148 369	147 856	155 579	+5,2%
TEOM	16 030 123	16 387 085	16 561 902	17 240 185	+4,1%
Rôles supplémentaires¹	56 944	47 321	87 814	51 440	-41,4%
Total impositions "ménages"	34 420 276	35 094 313	17 751 633	18 433 440	+3,8%
CFE	12 833 775	13 079 081	12 099 654	12 442 006	+2,8%
CVAE	13 331 979	14 372 605	13 527 749	13 993 405	+3,4%
TLPE	512 664	690 580	1 030 866	1 001 578	-2,8%
IFER	1 133 297	1 164 436	1 211 827	1 273 793	+5,1%
TASCOM	2 340 003	2 257 831	2 148 260	2 739 969	+27,5%
Rôles supplémentaires¹	704 686	351 837	327 047	172 543	-47,2%
Total impositions "économiques"	30 856 404	31 916 370	30 345 403	31 623 294	+4,2%
Fraction de TVA			18 817 505	20 620 292	+9,6%
FPIC	1 157 994	1 231 642	1 291 420	667 453	-48,3%
Attribution de compensation	0	17 044	17 044	22 706	+33,2%
Taxe séjour	329 700	346 432	366 707	391 509	+6,8%
Autres taxes	93 658	62 287	91 132	74 000	-18,8%
Total recettes fiscales budget principal	66 858 032	68 668 088	68 680 845	71 832 694	+4,6%

Les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis l'harmonisation fiscale de 2015 liée à la fusion-extension de la CAN.

Avec la réforme supprimant la TH, la CAN dispose du levier fiscal sur le foncier bâti, le foncier non bâti, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la TEOM et la CFE. Pour cette dernière, c'est seulement après une augmentation des taxes ménages que le taux de CFE pourrait évoluer. En effet, l'évolution du taux de cette imposition est liée à la progression constatée entre N-2 et N-1 du taux moyen pondéré communal des taux TFB, TFNB cumulé des 40 communes et de l'EPCI.

Le graphique ci-dessous montre le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) des EPCI de la strate 100 000 à 200 000 habitants.



En matière de montant, la principale taxe ménage pour la CAN reste la recette affectée au service public des déchets ménagers avec la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), représentant un montant de 17,240 M€. Cette taxe est à mettre en regard du coût de prestation de collecte et de traitement des déchets ménagers en constante progression en raison des coûts d'exploitation et d'une fiscalité incitative, la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) destinée à réduire les tonnages de déchets enfouis ou incinérés (+2,5 M€ en 5 ans).

Concernant la fraction de TVA, l'année 2022 est marquée par une hausse de +9,6% par rapport à 2021. Cette augmentation s'explique par une hausse des recettes de TVA nationale liée à l'inflation.

Concernant la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), il faut noter que le taux applicable n'est pas décidé par la CAN, le taux effectif d'imposition est obtenu en application d'un barème progressif adopté par le Parlement (le taux théorique unique et uniforme est de 0,75%). Au titre de la baisse des impôts de production, les entreprises assujetties à la CVAE ont connu une réduction de 50% du taux d'imposition (avant 2021, le taux était de 1,5%). En compensation, la CAN s'est vue attribuée la part CVAE dévolue à la Région. Cette évolution est neutre pour les montants perçus par la CAN : il n'y a en effet à ce titre aucune perte fiscale pour notre collectivité du fait de la récupération de la part de la Région. En revanche, les entreprises redevables à cette taxe ont gagné en compétitivité 25 M€ sur le territoire de la CAN et 55 M€ à l'issue de la réforme, à partir du 1/01/2024. En effet, la loi de finances pour 2023 a prévu une suppression totale de la CVAE à compter de 2024.

	2019	2020	2021	2022
CVAE	13 331 979	14 372 605	13 527 749	13 993 405
Variation	5,09%	7,81%	-5,88%	3,44%

Concernant la TASCOM, le produit est obtenu en appliquant, à la totalité de la surface de vente, un tarif qui varie selon le chiffre d'affaires annuel au mètre carré, la superficie et l'activité (barème national). Les EPCI ont la possibilité de moduler le montant de la TASCOM en appliquant un coefficient multiplicateur de 0,80 à 1,30.

Pour 2022, le montant de la TASCOM s'élève à 2,740 M€ contre 2,148 M€ en 2021, soit +27,5%, qui s'explique notamment par des régularisations d'impayés au titre des années antérieures. La CAN est au maximum du coefficient applicable avec 1,30.

2.2.1.2 Les produits tarifaires : 3,624M€ (+48,4% par rapport à 2021)

Les recettes des produits tarifaires de nos équipements représentent un montant de 3,624 M€.

En 2022, l'ouverture en année pleine de la piscine Pré-Leroy représente un total de recettes s'élevant à 0,570 M€.

Sur l'ensemble des activités culturelles, il faut noter une reprise de l'activité à un niveau d'avant crise sanitaire. Par ailleurs, il convient de rappeler la gratuité instituée dans les médiathèques au 1/07/2021.

Enfin, les recettes liées à l'activité de location d'immobilier d'entreprises ont connu une forte progression entre 2021 et 2022.

Politique	Montants 2019	Montants 2020	Montants 2021	Montants 2022	Var 2022/2021	Evol moyenne depuis 2019
Sports d'eau	905 144 €	428 747 €	478 601 €	1 282 363 €	167,94%	42,31%
Patinoire	191 397 €	125 372 €	107 711 €	174 455 €	61,97%	4,46%
Musées	105 783 €	75 867 €	59 761 €	105 429 €	76,42%	8,97%
Conservatoire	354 848 €	178 764 €	198 830 €	318 069 €	59,97%	7,19%
Médiathèques	56 316 €	39 666 €	25 131 €	1 131 €	-95,50%	-53,90%
Arts plastiques	60 222 €	26 824 €	29 902 €	51 261 €	71,43%	9,15%
Sous total produits Culture/sports	1 673 710 €	875 239 €	899 934 €	1 932 708 €	114,76%	23,29%
Immobilier d'entreprises	483 928 €	408 223 €	608 830 €	707 728 €	16,24%	16,58%
Redevance spéciale ordures ménagères	935 349 €	664 083 €	933 516 €	983 986 €	5,41%	5,66%
TOTAL	3 092 987 €	1 947 544 €	2 442 281 €	3 624 422 €	48,40%	12,26%

A noter que les produits tarifaires en matière de politique culturelle (CRD ; EAP) et au niveau de la patinoire restent en-deçà du niveau perçus en 2019 après deux années perturbées par la crise sanitaire.

Le tableau, ci-après, illustre à travers les dépenses courantes des politiques culturelles et de loisirs, la part couverte par les recettes tarifaires.

Politique	Dépenses		Recettes		Part des recettes tarifaires dans le financement (D/A)
	Dépenses réelles courantes 2022 (A)	Dont charges de personnel (B)	Recettes réelles courantes (C)	Dont revenus tarifaires 2022 (D)	
Sports d'eau	4 218 044 €	2 737 444 €	1 338 132 €	1 282 363 €	30,40%
Patinoire	916 337 €	549 731 €	382 385 €	174 455 €	19,04%
Musées (Donjon/Agesci)	1 322 623 €	858 453 €	108 215 €	105 429 €	7,97%
Conservatoire	2 656 926 €	2 514 734 €	406 370 €	318 069 €	11,97%
Médiathèques	3 202 080 €	2 569 411 €	78 379 €	1 131 €	0,04%
Arts plastiques	254 057 €	226 724 €	51 310 €	51 261 €	20,18%
Immo Entreprises*	949 631 €	70 858 €	707 749 €	707 728 €	74,53%

* y compris l'amortissement des bâtiments

Sur 2023, la forte évolution des coûts d'exploitation (coûts énergétiques et coûts du personnel) va amoindrir la part des recettes tarifaires dans le financement de ces services publics. La part de la fiscalité finançant ces activités devrait significativement progresser.

2.2.1.3 La dotation globale de fonctionnement : 14,147 M€ (-1,75% par rapport à 2021)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des groupements de communes à fiscalité propre est constituée de deux composantes :

- **la dotation d'intercommunalité** : elle est répartie en fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale (CIF). Ce dernier indicateur permet de mesurer l'intégration d'un EPCI. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

En 2022, la dotation d'intercommunalité s'élève à 2,499 M€ contre 2,490 M€ en 2021.

- **la dotation de compensation** : elle correspond à l'ancienne compensation "part salaires" de la taxe professionnelle et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001.

En 2022, la dotation de compensation s'élève à 11,648 M€ contre 11,909 M€ en 2021, soit une baisse de 2,19%. Depuis 2013, c'est une lente érosion de notre dotation qui est constatée.

2.2.1.4 Les autres participations de fonctionnement

Des recettes diverses participent au financement des services apportés à la population provenant de dispositifs d'Etat ou autres collectivités :

	2019	2020	2021	2022
Dotation générale de décentralisation	7 898 €	10 506 €	85 640 €	0 €
Fond d'insertion pour les personnes handicapées	87 270 €	21 190 €	51 253 €	0 €
Cohésion sociale (ARS pour Contrat local de Santé - FSE pour PLIE)	57 237 €	107 825 €	139 166 €	100 512 €
Plateforme réno énergétique (Région/Ademe)	70 300 €	67 500 €	133 952 €	96 257 €
CRD (subv. Enseignement artistique Etat, département)	85 000 €	85 000 €	86 000 €	86 000 €
Aires d'accueil des GdV (CAF)	149 532 €	156 784 €	114 012 €	130 504 €
Déchets - éco organismes	1 473 200 €	1 423 270 €	2 055 824 €	1 824 140 €
TOTAL	1 930 436 €	1 872 074 €	2 665 847 €	2 237 414 €

A noter l'importance des montants versés par les éco-organismes. Ces structures collectent des financements auprès de filières productrices de déchets et apportent un concours financier aux collectivités en charge de la compétence déchets, sur des projets spécifiques de recyclage et d'économie circulaire. Il y a peu de visibilité sur le niveau de valorisation et la temporalité de ce type d'encaissements.

2.2.2 Des dépenses réelles de fonctionnement fortement impactées par l'inflation et par les contraintes réglementaires : 82,868 M€

Comme sus-évoqué, les nouvelles modalités de remboursement des charges de mutualisation ne facilitent pas la comparaison de l'exercice 2022 par rapport à 2021. En neutralisant la part mutualisée prélevée sur l'AC de la Ville de Niort, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 2,584 M€. Parmi ces augmentations, on peut citer l'impact des énergies pour 1,158 M€ (0,823 M€ électricité/gaz/bois ; 0,335 M€ carburant), la TGAP pour 0,176 M€, les charges de personnel avec la revalorisation du point d'indice pour 410 K€, la hausse du SMIC pour 0,082 M€, l'évolution catégorielle pour 0,201 M€.

Ainsi, près de 2,027 M€ sont liés à des contraintes inflationnistes ou réglementaires, le solde restant, soit 0,557 M€ intègre la majoration des provisions constituées (+0,200 M€) et quelques recrutements 2021 à comptabiliser en année pleine en 2022.

2.2.2.1 Des charges à caractère général subissant l'inflation (chapitre 011) : 19,964 M€ (+10,31% par rapport à 2021, soit +1,866 M€)

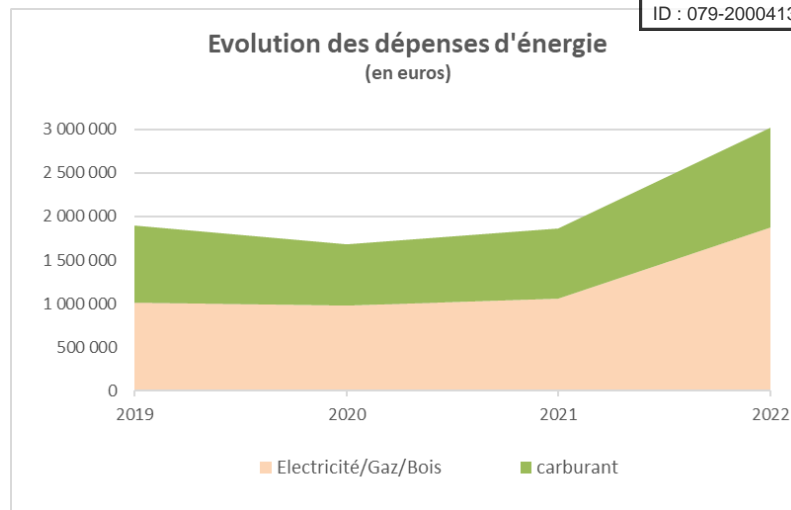
Les fournitures et prestations de services, imputées sur ce chapitre budgétaire, concourent à la mise en œuvre des missions de services publics de la CAN.

Sont présentés ci-après les grands types de dépenses de ce chapitre pour lesquels une forte pression est apparue en 2022 avec l'augmentation des énergies et des révisions sur les marchés des déchets notamment.

En 2022, l'augmentation s'explique également par la gestion en année pleine de la piscine Pré-Leroy, suite à sa réouverture, et l'entretien du patrimoine lié à son accroissement.

- Des coûts d'énergies en augmentation (3,017 M€, en progression de +1,158 M€)

L'Agglomération, par la nature de ses activités, supporte de fortes dépenses en énergie pour faire fonctionner son patrimoine et assurer l'exploitation de ses services publics.



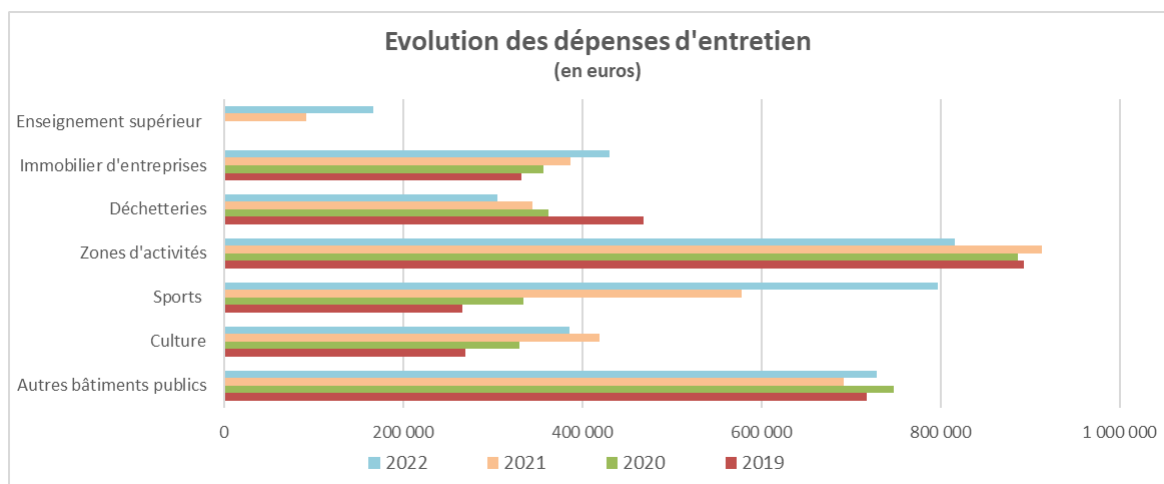
En 2022, les dépenses de carburant connaissent une forte progression (+0,335 M€) liée à la hausse des prix malgré une consommation en légère baisse (613 185 litres en 2022 contre 619 006 litres en 2021). A noter les « aides à la pompe » de l'Etat, entre avril et décembre 2022, qui ont permis d'amoinrir la hausse du coût des carburants.

Au niveau du poste électricité/gaz, l'évolution s'est élevée à +0,812 M€. Par ailleurs, l'année 2022 a été marquée par la mise en place d'un bouclier tarifaire appliqué sur les factures d'électricité permettant de réduire de 0,291 M€ notre surcoût énergétique.

- Des charges d'entretien du patrimoine corrélées à l'élargissement des compétences et de l'évolution bâtimementaire (3,633 M€ en progression de 0,240 M€)

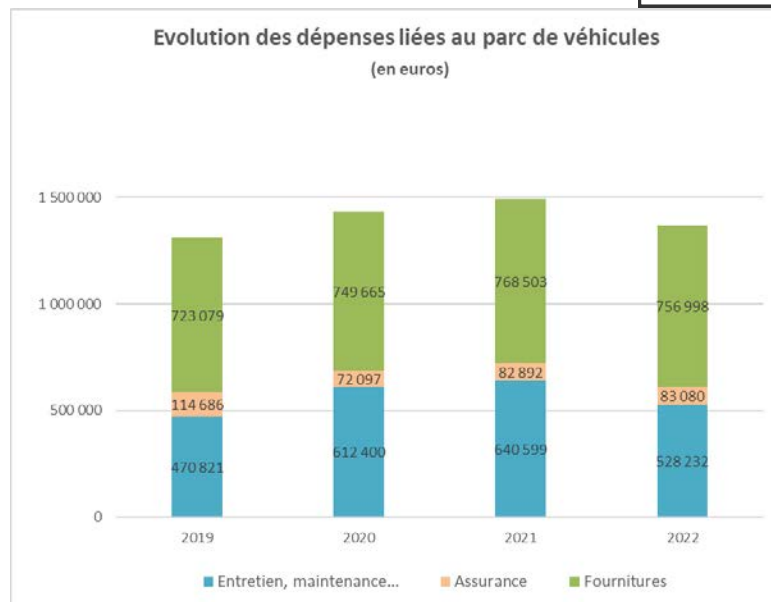
Disposer d'un patrimoine oblige à un entretien et une maintenance régulière. Ces dépenses, importantes pour garantir un accès aux services publics de qualité en toute sécurité, doivent être justement dimensionnées.

Les facteurs, impactant directement ces dépenses, restent l'élargissement du patrimoine immobilier et les éventuelles normes réglementaires.



- Une gestion mutualisée du service commun des ateliers mécaniques (1,368 M€ en baisse de 0,124 M€)

Le coût global d'entretien des véhicules et matériels représente 1,368 M€. Le coût des charges afférentes aux activités CAN s'établit à 0,951 M€ (contre 1,031 M€ en 2021) et celles relatives à la Ville de Niort est passée à 0,417 M€ (contre 0,461 M€ en 2021).



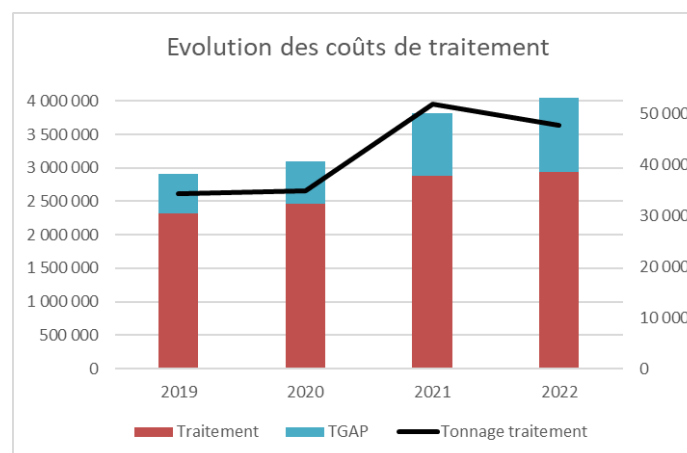
D'une année à l'autre, le coût de l'entretien des véhicules peut varier, à la hausse comme à la baisse, selon la vétusté du parc, les préconisations des constructeurs et les aléas de pannes onéreuses sur matériels spécifiques (camion-benne, surfaceuse, cribleurs...). On peut ajouter que l'année 2022 représente une année creuse dans les obligations de renouvellement des contrôles techniques.

- Des coûts des traitements des déchets ménagers surtout impactés par la TGAP (5,953 M€ en progression de 0,171 M€)

La CAN organise et procède à la collecte en régie de l'ensemble des ordures ménagères. Ce poste de dépenses est donc surtout impactant en matière de dépenses de personnel (chapitre 012).

En revanche, après la collecte, des prestations externalisées prennent le relais pour le transport, le tri, et le traitement. Ces charges représentent 5,953 M€ en 2022 contre 5,782 M€ en 2021. Cette augmentation est essentiellement due à celle de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes dont le montant est passé en moyenne de 37€ HT à 45€ HT la tonne au 1^{er} janvier 2022, soit une augmentation de +21,6%, impactant ainsi le budget de + 0,176 M€. Parallèlement, on note une forte baisse de la prestation tri (-0,139 M€).

En 2022, la mise en place du contrôle d'accès dans les déchetteries et le déstockage d'inertes a permis une baisse des tonnages traités de 15,23%.



Focus : la gestion des déchets fait l'objet d'une annexe spécifique dans le Compte Financier Unique (partie IV D11.1 et D11.2) :

La politique Déchets ménagers connaît une dynamique liée aux contraintes réglementaires (part de TGAP importante), aux tonnages à traiter toujours élevés malgré l'amorce d'une réduction lié au contrôle

d'accès. Avec la hausse des marchés renouvelés de transports et de traitements fin 2022, cette tendance baissière est fortement espérée.

En matière de recettes, la TEOM connaît un fort dynamisme (+0,652 M€) ainsi que la valorisation des déchets (+0,291 M€). En revanche, on constate une baisse des recettes des éco-organismes (- 0,232 M€) et des recettes d'apports en déchetteries liée à des retards de facturation (-0,277 M€).

Il faut rappeler que l'autofinancement retraité de cette politique s'est élevé à 3,969 M€ en 2022 contre 4,123 M€ en 2021. Cet autofinancement couvre en partie les dépenses actuelles d'acquisitions de matériels et d'aménagement de nos déchetteries qui se sont élevées en 2022 à 4,966 M€.

o Les autres grands postes (3,032 M€) :

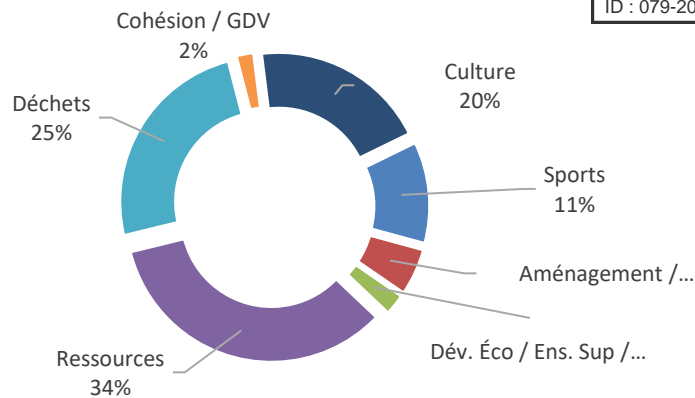
Il est décrit ci-dessous les autres domaines d'activités importants de l'exercice 2022 du chapitre 011 :

- La contribution eaux pluviales d'un montant de 0,491 M€ représente la part versée au budget assainissement, soit 3,5€/habitant (contre 4€/hab. en 2021), afin que les équipes de cette Direction assurent l'entretien des réseaux. Ce montant intègre également le remboursement de la maîtrise d'œuvre assurée par cette Direction représentant 5% des travaux d'investissement réalisés en N-1. La particularité de la compétence « Eaux pluviales » est d'être rattachée au budget principal mais gérée techniquement par la Direction Assainissement.
- Le système informatique et les télécommunications est géré de manière mutualisée (Ville de Niort/CAN) en regroupant l'ensemble des crédits d'entretien et de maintenance du parc informatique et des logiciels. La part des dépenses consacrées à l'activité Ville, pour laquelle un remboursement a été encaissé, s'élève à 1,068 M€ en 2022, soit 54,6%.
- La filière numérique (0,435M€, contre 0,088 M€ en 2021) regroupe les évènements (ex : salon INNN ; Hackathon) et l'animation autour de la promotion de la filière numérique sur notre territoire (ex. : Partenariat SPN ; Start-up toi-même). Après deux années durant lesquelles l'évènement INNN n'a pu avoir lieu dans les mêmes conditions en raison de la crise sanitaire, cette édition 2022 a pris une nouvelle forme avec un évènement plus ciblé, orienté par l'INSURTECH.

	2019	2020	2021	2022
Contribution eaux pluviales	586 942	576 401	593 855	490 627
Livres et jeux médiathèques	229 661	244 367	210 771	215 589
Système informatique	1 244 977	1 345 435	1 262 361	1 419 203
Frais de télécommunication	729 022	744 659	690 948	471 645
Filière numérique	476 265	163 978	88 482	435 298
	3 266 868	3 074 839	2 846 416	3 032 361

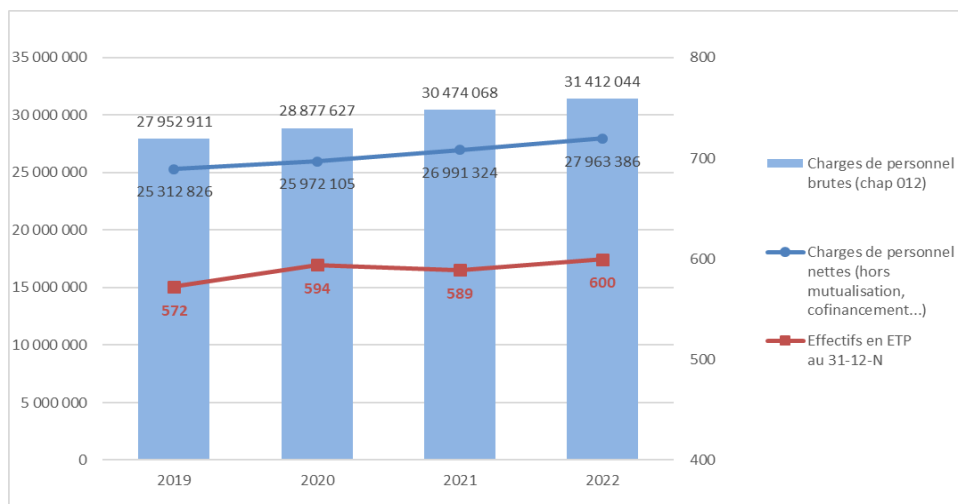
2.2.2.2 Des charges de personnel (chapitre 012) contenues malgré les évolutions réglementaires (évolution statutaire Cat C, hausse du SMIC, majoration point d'indice) : **31,412 M€** (+3,08% par rapport à 2021, soit +0,938 M€)

Au niveau du budget principal, les charges de personnel sont principalement réparties entre les fonctions Ressources (Entretien patrimoine, RH, Marchés publics, Finances, Communication...), la politique « prévention, valorisation des déchets et économie circulaire » et les politiques culturelles et sportives.



La progression des charges de personnel 2022 relève principalement :

- Des évolutions contraintes et notamment l'effet Glissement-vieillesse-technicité représentant 1,14% d'augmentation de la masse salariale,
- De la revalorisation sur 6 mois du point d'indice de +3,5%, soit 0,447 M€
- De l'évolution du SMIC : 0,031 M€
- De la refonte des grilles de certains agents de Catégorie C, soit +0,240 M€
- De l'impact des recrutements en année pleine.



Il convient, toutefois, de préciser que la CAN encaisse des recettes et prélève sur les AC le coût des transferts de personnel participant à réduire le montant net des dépenses de personnel. **Ainsi, le coût net s'établit à 27,963 M€³, soit une augmentation de 3,60% (+0,972 M€).**

2.2.2.3 Des atténuations de produits minorées par le remboursement des mutualisations par prélèvement sur l'AC (chapitre 014) : **21,072 M€** (- 15,86% par rapport à 2021, soit -3,973 M€)

Ce chapitre budgétaire est un poste important des dépenses de fonctionnement de notre Agglomération. Les évolutions dans les principaux domaines sont les suivantes :

- Les attributions de compensation versées aux communes résultant des transferts de compétences (**16,371 M€ en 2022**) réajustées du fait du changement des modalités de gestion des mutualisations. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2022, les remboursements de charges relevant des mutualisations sont prélevés sur l'attribution de compensation.
- La réforme de 2010 supprimant la taxe professionnelle a institué un mécanisme de garantie avec le Fonds national de garantie des ressources individuelles (FNGIR). L'objectif était que chaque collectivité

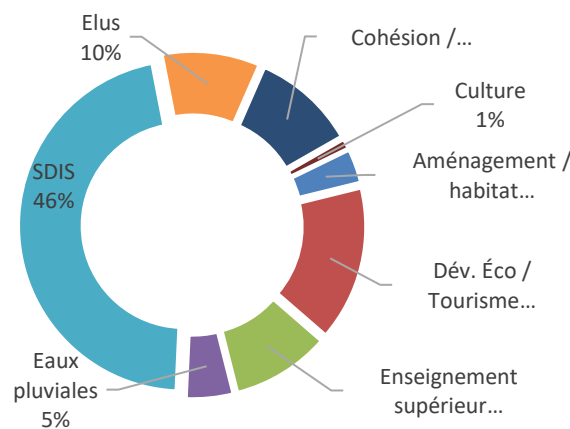
³ Cette minoration tient compte des subventions obtenues finançant une partie des postes et des réductions d'attribution de compensation qui peuvent avoir lieu lors des transferts ou des mutualisations.

dispose d'un montant de ressources au moins égal à celui perçu avant la réforme. Selon le cas, la collectivité est prélevée au titre du FNGIR ou bien bénéficiaire du fonds (lorsque ces ressources après réforme sont inférieures à celles antérieurement). Pour la CAN, c'est un prélèvement de **4,131 M€ qui est figé chaque année.**

- Un reversement de la fiscalité encaissée sur la taxe de séjour auprès de l'Office de Tourisme est effectué chaque année. En 2022, il s'agit d'un reversement de **0,392 M€** contre 0,367 M€ en 2021.
- Le dernier composant de ce chapitre est le reversement au titre du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) qui est assez stable, passant de 0,180 M€ à **0,176 M€ en 2022.** La CAN est désormais seulement contributrice au FPIC à partir de 2023 (comme les communes).

2.2.2.4 Des montants de subventions et participations stabilisés (chapitre 65) : **7,790 M€**

Le chapitre 65 globalise l'ensemble des fonds de concours en fonctionnement apportés auprès des partenaires de la CAN, mais également les indemnités des élus.



Ce chapitre est en légère inflexion sur 2022, malgré l'augmentation du contingent SDIS versé par la CAN. Sur 2022, cette participation a représenté un montant de 3,582 M€, soit en progression de 0,050 M€.

2.3 UNE SECTION D'INVESTISSEMENT AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

2.3.1 Un niveau d'investissements maîtrisé

La CAN poursuit ses investissements en distinguant les aides aux territoires dans le cadre de sa politique de fonds de concours (PLH ; PACT) pour 5,9 M€, et les projets portés en propre sous sa maîtrise d'ouvrage pour 17,3 M€.

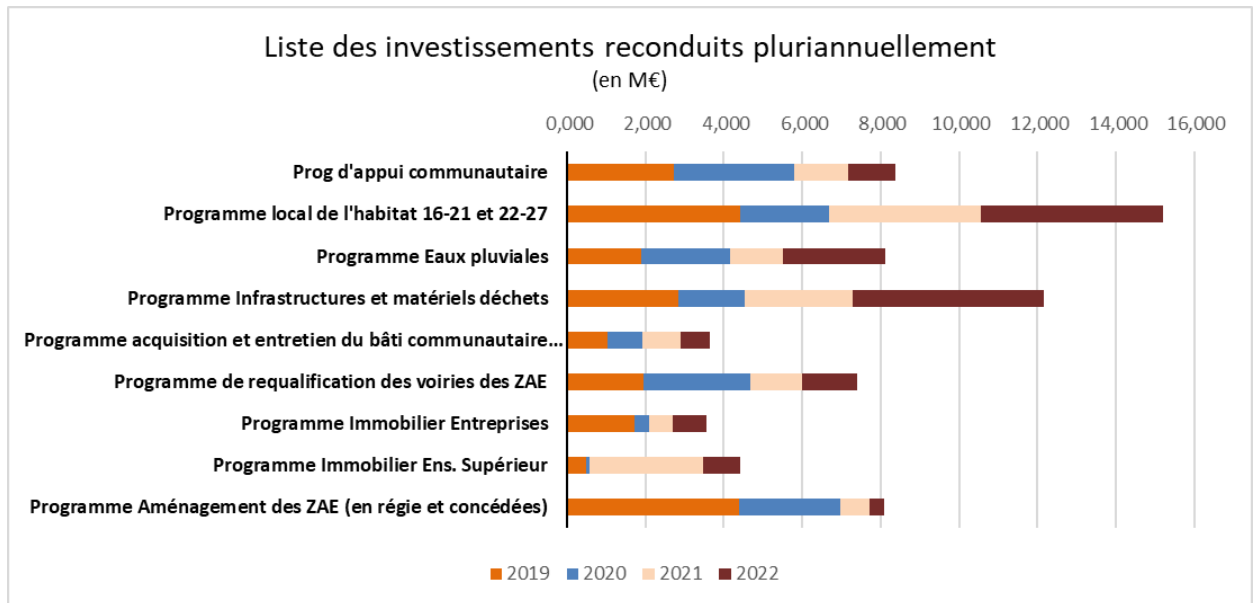
2.3.1.1 Des investissements œuvrant à l'attractivité et à la préservation de la qualité de vie sur le territoire

Les grands domaines de dépenses d'équipements 2022 relèvent :

- De l'accompagnement des investissements communaux pour **1,204 M€** (PACT)
- Du soutien à l'habitat (PLH 2016-2021 et 2022-2027) pour **4,657 M€**
- Des infrastructures et matériels en matière de déchets pour **4,885 M€** dont 2,477 M€ pour la construction de la nouvelle déchetterie de Souché
- Du traitement des eaux pluviales pour **2,599 M€**
- De la requalification des voiries pour **1,907 M€**

- Des équipements informatiques (matériels ; réseaux ; applications) pour **1,444M€**
- De l'Enseignement supérieur pour **1,101 M€**
- Des réhabilitations des équipements culturels et sportifs pour **1,045 M€**
- De l'acquisition et entretien du patrimoine bâti pour **0,730 M€**

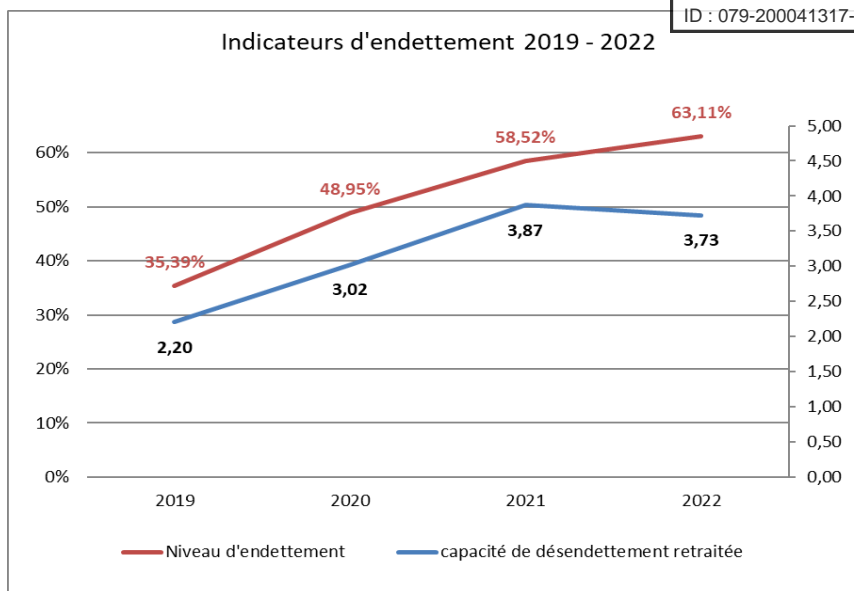
Ci-dessous, le graphique met en perspective la dimension pluriannuelle de certains investissements récurrents depuis 2019 :



2.3.1.2 Un remboursement du capital de la dette en progression

L'endettement net (Nouveaux encours – remboursement capital) s'élève à 3,916 M€ sur 2022 atteignant au global près de 62 M€ sur le budget principal.

	2019	2020	2021	2022
Remboursement net de capital	2 822 211	3 303 596	3 630 670	4 084 499
Intérêt net	1 035 891	1 080 838	1 162 526	1 173 087
Annuité nette	3 858 102	4 384 433	4 793 197	5 257 586
Mobilisation d'emprunt	7 000 000	15 000 000	15 000 000	8 000 000
Encours de dette net au 31/12/N	34 853 357	46 549 762	57 919 091	61 834 592



Le niveau d'endettement correspond au rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio exprime le poids de la dette par rapport aux recettes courantes.

Fin 2022, le niveau d'endettement (encours dette/RRF) atteint 63,11% contre 58,52% fin 2021. Bien que très deçà du seuil d'alerte qui se situe à 1,6 fois le montant des RRF (géré par la DGFIP), la trajectoire d'endettement est évidemment surveillée et pilotée.

La capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) est le ratio qui mesure la solvabilité de la CAN à l'égard de ses créanciers et donc sa capacité à les rembourser. Il correspond au nombre d'années que la collectivité mettrait à rembourser la totalité du capital de sa dette en y consacrant tout son autofinancement brut.

En 2022, ce ratio s'élève à 3,73 années contre 3,87 années en 2021. Ce léger repli est lié au dynamisme de l'autofinancement.

2.3.1.3 Le recours aux Autorisations de programme/Crédits de paiement à des fins de lisibilité politique

La CAN a adopté depuis 2015 des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permettant de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements. Elles engagent la collectivité sur la période adoptée par le Conseil d'Agglomération en inscrivant les crédits au rythme de la programmation technique.

Ce dispositif permet, d'une part, de faciliter l'arbitrage des élus en les éclairant sur la visibilité pluriannuelle des crédits affectés à la réalisation d'un projet, et, d'autre part, de limiter leur mobilisation prématurée.

En 2022, les échéanciers des 10 autorisations de programmes en cours se répartissent de la manière suivante :

SITUATION DES AP/CP EN COURS										
Echéancier des crédits de paiements										
Libellé des opérations	Durée des paiements	Montant de l'AP en M€	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	TOTAL REALISÉ
Programme local de l'habitat 16-21	2016-2022	24,500	0,148	1,979	2,622	4,413	2,273	3,866	4,169	19,470
Programme local de l'habitat 22-27	2022-2027	16,500							0,488	0,488
Médiathèque Moinot	2017-2021	13,500		0,216	0,823	2,648	5,239	3,896	0,137	12,959
Piscine Pré-Leroy	2017-2021	22,500		0,215	1,200	2,335	6,351	10,479	0,907	21,486
Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°1	2017-2021	6,000		1,104	1,051	1,761	1,311	0,576	0,090	5,894
Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°2	2018-2023	6,000			0,653	0,970	1,757	0,809	0,643	4,833
Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°3	2022-2027	6,000							0,472	0,472
Immobilier d'enseignement supérieur	2021-2027	7,000						2,791	0,855	3,646
Extension de Niort Tech	2022-2027	13,000							0,278	0,278
Projet Gare Niort Atlantique	2022-2025	9,200							0,219	0,219
		124,200	0,148	3,514	6,349	12,127	16,931	22,417	8,259	69,745

2.3.2 Des recettes réelles d'investissement marquées par une stratégie réfléchie en matière de mobilisation de l'emprunt

2.3.2.1 Un recours à l'emprunt anticipant le relèvement des taux

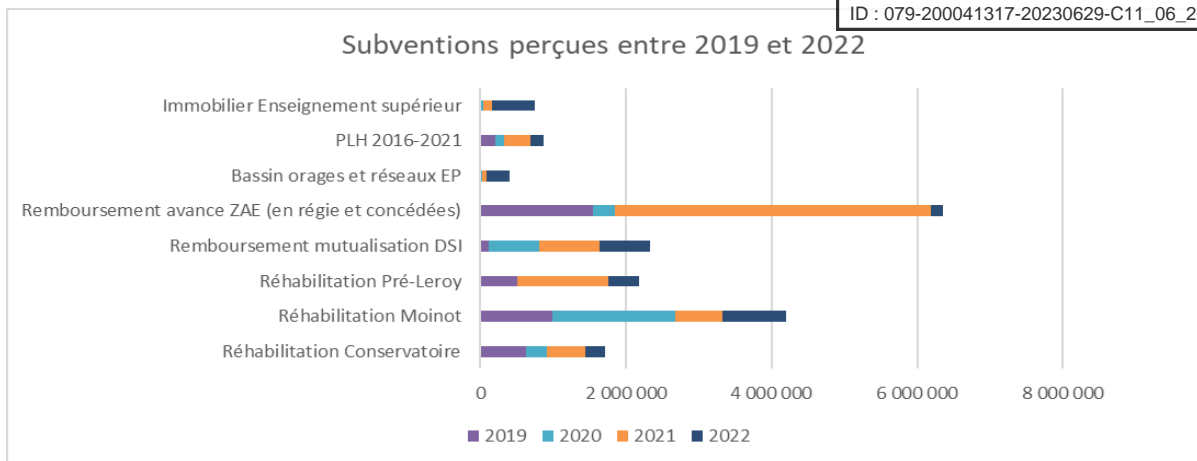
En 2022, un emprunt de 8,000 M€ a été mobilisé auprès d'Arkéa en avril 2022 au taux fixe de 1,58% sur 30 ans. Si à l'aune des investissements réalisés, ce montant aurait pu être réduit à 5,5 M€, la négociation sur le 1^{er} semestre fait gagner à la collectivité près de 1,70% sur le taux (moyenne des propositions à 20 ans sur TF sur le dernier trimestre 2022 = 3,32%).

Il convient de rappeler que la dette n'est pas exposée à des risques de taux, tout d'abord, une grande partie étant fixe (90%) et le solde se répartissant entre du taux variable et des structures sécurisées à barrière, c'est-à-dire prévoyant un basculement sur un index Euribor au-delà d'un seuil déterminé dans chaque contrat.

2.3.2.2 Des financements externes dynamisés

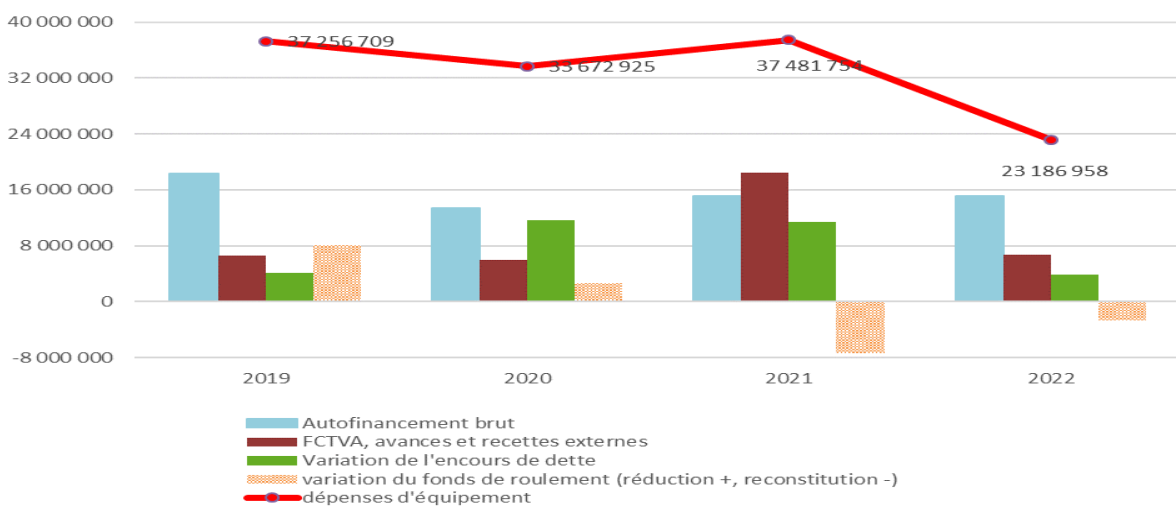
Ainsi, après une année significative de perception de FCTVA en 2021 (8,944 M€) liée au rattrapage de traitement par l'Etat des montants dus, la CAN a perçu 1,725 M€ de FCTVA en 2022.

Les autres principales subventions d'équipement perçues ou remboursement d'avances représentent un montant de 3,522 M€ contre 8,123 M€ en 2021 (dont 3,435 M€ lié au remboursement des avances de travaux à DSA dans le cadre de la zone concédée terre de Sport).



2.3.3 Un mode diversifié de financement des investissements

Les sources de financement de la section d'investissement d'une collectivité sont diverses : l'autofinancement, l'emprunt, les subventions d'investissement perçues, les cessions d'actifs, la consommation des résultats constitués (des excédents...). Aussi, l'analyse du mode de financement des dépenses d'équipements permet de mesurer les choix adoptés par la collectivité.



L'analyse du graphique montre que l'autofinancement de l'année concourt au financement des investissements pour un montant de 15,109 M€ (à hauteur de 65,16%). Il faut y ajouter :

- la variation de la dette entre le nouvel encours (8,000 M€) et le remboursement en capital (4,132 M€), soit 3,916 M€,
- les recettes de FCTVA (1,725 M€) et de subventions (4,542 M€) notamment sur les projets du CRD (0,280 M€), de la médiathèque Moinot (0,863 M€), de la piscine Pré-Leroy (0,427 M€), de l'enseignement supérieur (0,580 M€)

On remarque que le budget principal consolide en 2022 son fonds de roulement d'un montant de +2,4 M€.

3 - ANALYSE FINANCIERE DES BUDGETS ANNEXES

La CAN a procédé à une simplification de la lecture budgétaire en limitant son nombre de budgets annexes à 5 domaines : Transport ; Assainissement ; Eau ; Energie renouvelable et au suivi de stocks pour le budget Zones Activités Economiques.

Ces derniers budgets ont la particularité d'être autonome financièrement pour les budgets SPIC et de connaître globalement une bonne santé financière.

3.1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Faits marquants : le budget assainissement a connu une hausse des dépenses d'exploitation essentiellement au chapitres 011 et 65. Le niveau des investissements 2022 progresse fortement avec un montant de 7,590 M€ de dépenses d'équipements après 2 années d'investissements plus faibles, retrouvant ainsi le niveau moyen des années précédentes (7,291M€/an entre 2014 et 2019). La situation financière de ce budget est très satisfaisante pour répondre à ses obligations en termes de qualité de service public à venir (renouvellement de réseaux et de stations d'épuration).

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	14 951 739,43
Dépenses totales	14 951 739,43
Recettes de l'exercice	17 090 327,22
Excédent reporté 2021	3 926 146,05
Recettes totales	21 016 473,27
D'où un excédent au 31/12/2022 de :	6 064 733,84
INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	12 547 488,01
Dépenses totales	12 547 488,01
Recettes de l'exercice	10 591 955,57
Affectation du résultat 2021 (article 1068)	1 526 595,86
Résultat 2021 reporté	649 940,75
Recettes totales	12 768 492,18
D'où un résultat comptable au 31/12/2022 de :	221 004,17
Soit un excédent global de clôture de :	6 285 738,01

contre 6 102 682,66 en 2021

On note un résultat de clôture qui s'améliore à nouveau malgré une reprise de l'investissement financé en partie par un recours à l'emprunt de 2,000 M€.

L'autofinancement brut retrouve ces niveaux antérieurs de 2019 et 2020. Cette augmentation s'explique essentiellement par une dynamique des recettes de redevance, en dépit d'un niveau de dépenses important sur les postes énergie, produits chimiques et carburants.

		2019	%	2020	%	2021	%	2022	%
Recettes Réelles Fonctionnement	(1)	14 180 192	3,78%	14 089 381	-0,64%	13 780 228	-2,19%	14 988 400	8,77%
Dépenses Réelles Fonctionnement	(2)	8 497 624	1,44%	8 346 859	-1,77%	8 676 502	3,95%	9 249 755	6,61%
Autofinancement brut	(3) = (1) - (2)	5 682 568	7,49%	5 742 522	1,06%	5 103 725	-11,12%	5 738 645	12,44%
Remboursement capital dette	(4)	2 634 558	8,97%	2 569 176	-2,48%	2 599 542	1,18%	2 636 176	1,41%
Autofinancement net	(5) = (3) - (4)	3 048 010	6,24%	3 173 346	4,11%	2 504 183	-21,09%	3 102 469	23,89%
Recettes externes	(6)	3 107 786		4 314 714		3 332 905		2 670 356	
Avances remboursables	(7)	150		300		1 350		450	
Emprunts de l'année	(8)	0		83 600		0		2 000 000	
Opérations neutres de la dette	(9)	2 013 000		1 760 000		0		0	
Total Recettes Réelles Invest	(10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	10 803 504		11 901 136		8 437 980		10 409 451	
Dépenses d'équipements	(11)	7 900 149		3 620 186		4 883 307		7 590 079	
Autres dépenses	(12)					0		140	
Opérations neutres de la dette	(13)	2 013 000		1 760 000		0		0	
Total Dépenses Réelles Invest	(14) = (4) + (11) + (12) + (13)	12 547 707		7 949 362		7 482 849		10 226 395	
Résultat de l'exercice	(15) = (10) - (14)	-1 744 203		3 951 774		955 131		183 056	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002)	(16)	2 939 981		1 195 778		5 147 552		6 102 683	
Résultat de clôture	(17) = (15) + (16)	1 195 778		5 147 552		6 102 683		6 285 738	
Encours de dette		41 202 423		38 716 847		36 117 305		35 481 129	
Taux d'épargne brute	EB/RRF	40,07%		40,76%		37,04%		38,29%	
Taux d'épargne nette	EN/RRF	21,49%		22,52%		18,17%		20,70%	
Taux d'endettement	Encours/RRF	290,56%		274,79%		262,10%		236,72%	
Capacité de désendettement	Encours/EB	7,25		6,74		7,08		6,18	

3.1.1 Synthèse de la section de fonctionnement :

3.1.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

- o La redevance assainissement : **12,301 M€** (contre 11,419 M€ en 2021)

En complément de cette redevance, la CAN a encaissé le produit des facturations de branchements (0,395 M€), la participation au financement de l'assainissement collectif (0,351 M€) et la redevance assainissement non collectif (0,128 M€)

- o Autres produits de gestion courante : **0,434 M€ (contre 0,334 M€ en 2021)**. Il s'agit principalement de la majoration de la redevance pour les usagers non ou mal raccordés, et de la récupération de la TICFE qui est comptabilisée en produits de gestion en 2022 et non en produits exceptionnels comme auparavant.
- o Reprise de provision : **0,346 M€**. Cette recette exceptionnelle est constituée préalablement afin de couvrir les admissions en non-valeur.

3.1.1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

- o Les charges à caractère général : **3,894 M€ (contre 3,581 M€ en 2021)** soit +8,74%. Le coût des énergies est en forte augmentation (1,193 M€ en 2022 contre 0,967 M€ en 2021) ainsi que la contribution versée au budget principal en contrepartie de l'accompagnement des Directions Ressources.
- o Les frais de personnel : **2,988 M€ (contre 2,843 M€ en 2021)** soit +5,10%. On note une augmentation des charges de personnel liée au GVT, à l'augmentation du point d'indice sur 6 mois, au recrutement d'un apprenti et l'effet année pleine de l'embauche d'un responsable de régie.
- o Les charges de gestion courante : **0,359 M€ (contre 0,130 M€ en 2021)**. Les admissions en non-valeur représentent 0,346 M€ de ce chapitre budgétaire en 2022 mais ne reflètent pas le niveau réel des impayés (la trésorerie ayant des délais longs dans les actions de recouvrement contentieux et l'instruction des demandes d'ANV).

Il y a évidemment un point de vigilance dans ce domaine car le montant des restes à percevoir auprès des usagers au 31/12/2022 s'élève à 6,8 M€. C'est le travail de coordination de la collectivité avec la Trésorerie qui, elle, dispose de moyens d'actions auprès des usagers, qui permet de limiter à terme ses impayés momentanés. Pour les situations de surendettement ou de liquidation d'entreprises, des admissions en non-valeur sont alors proposées par le Trésorier pour annuler le titre de recettes correspondant. L'année 2022 reste exceptionnelle car il a été soldé les créances d'avant 2010 en concertation avec le Comptable public.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Admission en non valeur accordée par la CAN	172 177	162 500	143 147	92 687	95 382	345 661

3.1.2 Synthèse de la section d'investissement

- o Les dépenses d'équipements : **7,590 M€** (contre 4,883 M€ en 2021). Après une amorce de reprise en 2021, 2 chantiers de STEP (Mauzé sur le Mignon et Coulon) pour 2,627 M€ sont initiés en 2022 et s'achèveront en 2023.
- o Les recettes réelles d'investissement : **6,197 M€** (contre 5,837 M€ en 2021). Ce montant intègre des subventions Agence de l'eau (1,648 M€), du Département (0,218 M€), de l'Etat (DSIL pour 0,062 M€), du FCVTA pour 0,721 M€.

L'autofinancement concourt à équilibrer le différentiel entre les dépenses et les recettes propres de la section d'investissement.

3.2 BUDGET EAU POTABLE (SEV)

Faits marquants : depuis le 1^{er} janvier 2022, la gestion de la compétence sur les 2 anciens périmètres (Syndicat des eaux du Vivier et Syndicat intercommunal d'études, de protection et de distribution d'eau potable de la Vallée de la Courance) se fait au sein d'un seul et unique budget.

FONCTIONNEMENT	MONTANT
Dépenses de l'exercice	12 515 306,48
Dépenses totales	12 515 306,48
Recettes de l'exercice	14 872 771,96
Excédent reporté 2021	1 630 913,45
Recettes totales	16 503 685,41
D'où un excédent au 31/12/2022 de :	3 988 378,93
INVESTISSEMENT	MONTANT
Dépenses de l'exercice	4 969 240,78
Déficit reporté 2021	1 256 931,73
Dépenses totales	6 226 172,51
Recettes de l'exercice	5 069 443,69
Affectation du résultat 2021 (article 1068)	2 400 089,25
Recettes totales	7 469 532,94
D'où un résultat comptable au 31/12/2022 de	1 243 360,43
Soit un excédent global de clôture de	5 231 739,36

contre 2 595 813,97 en 2021

On constate un résultat de clôture en très forte augmentation, notamment dû à l'encaissement d'un emprunt pour 2,000 M€.

Le tableau suivant présente les résultats du budget. Les informations antérieures à 2022 ne tiennent compte que du seul budget SEV, elles ne sont pas agrégées du budget annexe Eau-DSP qui a fusionné avec le budget SEV au 1^{er} janvier 2022.

		2019	%	2020	%	2021	%	2022	%
Recettes Réelles Fonctionnement (1)		10 899 104	2,43%	11 116 509	1,99%	10 618 547	-4,48%	14 007 246	31,91%
Dépenses Réelles Fonctionnement (2)		8 034 036	-2,20%	7 174 794	-10,70%	7 731 189	7,75%	9 563 206	23,70%
Autofinancement brut (3) = (1) - (2)		2 865 068	18,09%	3 941 716	37,58%	2 887 358	-26,75%	4 444 041	53,91%
Remboursement capital dette (4)		1 126 102	6,13%	1 054 810	-6,33%	1 135 539	7,65%	1 264 898	11,39%
Autofinancement net (5) = (3) - (4)		1 738 967	27,38%	2 886 906	66,01%	1 751 819	-39,32%	3 179 143	81,48%
Recettes externes (6)		453 151		401 443		13 707		111 037	
Avances remboursables (7)									
Emprunts de l'année (8)		2 000 000		2 000 000				2 000 000	
Opérations neutres de la dette (9)									
Total Recettes Réelles Invest (10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)		5 318 219		6 343 159		2 901 065		6 555 077	
Dépenses d'équipements (11)		4 486 826		2 468 657		3 024 723		2 832 511	
Autres dépenses (12)		13 707							
Opérations neutres de la dette (13)		0		0					
Total Dépenses Réelles Invest (14) = (4) + (11) + (12) + (13)		5 626 634		3 523 468		4 160 263		4 097 409	
Résultat de l'exercice (15) = (10) - (14)		-308 415		2 819 691		-1 259 198		2 457 668	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002) (16)		1 343 736		1 035 320		3 855 012		2 595 814	
Résultats N-1 (Eau DSP)								178 257	
Résultat de clôture (FDR) (17) = (15) + (16)		1 035 320		3 855 012		2 595 814		5 231 739	
Encours de dette au 31/12/N		13 186 366		14 131 556		12 996 016		14 886 914	
Taux d'épargne brute EB/RRF		26,29%		35,46%		27,19%		31,73%	
Taux d'épargne nette EN/RRF		15,96%		25,97%		16,50%		22,70%	
Taux d'endettement Encours/RRF		120,99%		127,12%		122,39%		106,28%	
Capacité de désendettement Encours/EB		4,60		3,59		4,50		3,35	

En termes d'analyse financière, l'autofinancement brut, dégagé par la gestion 2022 s'élève à 4,444 M€ contre 2,887 M€ en 2021. Cette augmentation s'explique notamment par une augmentation des locations de compteurs et des ventes d'eau aux usagers, due à la reprise de la SAUR en gestion directe et à l'augmentation des tarifs couvrant l'exercice 2022.

3.2.1 Synthèse de la section de fonctionnement

Le changement de périmètre, avec l'internalisation du territoire couvert antérieurement par la gestion sous DSP SAUR, ne permet pas d'assurer une comparabilité d'un exercice à l'autre.

3.2.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

- o La vente d'eau aux abonnées : **8,621 M€**
- o La redevance pollution d'origine domestique : **1,363 M€**
- o La redevance modernisation des réseaux : **0,618 M€**
- o La location de compteurs : **2,011 M€**
- o Produits exceptionnels : **0,221 M€**

3.2.1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

- o Les charges à caractère général : **3,526 M€.**
- o Les frais de personnel : **3,127 M€**

- o Les versements à l'Agence de l'eau : **1,592 M€**
- o Les charges de gestion courante : **0,284 M€**.

3.2.2 Synthèse de la section d'investissement

- o Les dépenses d'équipements : **2,833 M€**
 - l'étanchéité du bassin bas : **0,033 M€**
 - le renouvellement du parc compteurs : **0,270 M€**
 - le renouvellement ou les extensions de réseaux : **2,045 M€**
 - l'acquisition de terrains dans le cadre de la DUP du Vivier : **0,249M€**
- o Les recettes réelles d'investissement : **4,511 M€**. Ce montant intègre une subvention agence de l'eau pour une étude patrimoniale pour 0,110 M€ et un emprunt de 2,000 M€.

L'autofinancement concourt à équilibrer le différentiel entre les dépenses et les recettes propres de la section d'investissement.

3.3 BUDGET MOBILITES

Faits marquants : l'accélération de la transition énergétique avec le lancement des travaux de la station bioGNV devant entrer en exploitation à la fin du 1^{er} semestre 2023.

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	19 079 122,93
Dépenses totales	19 079 122,93
Recettes de l'exercice	19 775 449,76
Excédent reporté 2021	8 374 319,97
Recettes totales	28 149 769,73
D'où un excédent au 31/12/2022 de :	9 070 646,80 €
INVESTISSEMENT	
MONTANTS	
Dépenses de l'exercice	3 737 604,64
Dépenses totales	3 737 604,64
Recettes de l'exercice	2 077 132,04
Affectation du résultat 2021 (article 1068)	0,00
Excédent reporté 2021	3 687 829,82
Recettes totales	5 764 961,86
D'où un résultat comptable au 31/12/2022 de :	2 027 357,22 €
Soit un excédent global de clôture de	11 098 004,02 €

contre 12 062 149,79 € en 2021

Le résultat global de clôture (fonds de roulement) contribue en 2022 à financer l'objectif de décarbonation des mobilités notamment en termes d'infrastructures (parkings relais, aires de covoiturage, rénovation/extension du dépôt bus et station bioGNV).

Le budget Mobilités n'a pas de dette. En effet, les recettes propres (autofinancement, les subventions d'investissement, les résultats antérieurs) permettent de couvrir les dépenses d'investissement réalisées.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 9,85%. Cette augmentation est principalement due, en 2022, à l'avenant n°9 portant notamment sur la mise à jour du loyer d'usage avec +0,526 M€ sur la

Contribution Financière Forfaitaire et à la reprise de la fréquentation, après une baisse liée à la crise sanitaire, impactant à la hausse les recettes compensées.

		2019	%	2020	%	2021	%	2022	%
Recettes Réelles Fonctionnement	(1)	19 404 772	11,97%	18 487 340	-4,73%	19 802 858	7,12%	19 632 128	-0,86%
Dépenses Réelles Fonctionnement	(2)	16 640 727	11,22%	16 815 243	1,05%	16 108 125	-4,21%	17 694 172	9,85%
Autofinancement brut	(3)=(1)-(2)	2 764 045	16,69%	1 672 098	-39,51%	3 694 733	120,96%	1 937 956	-47,55%
Remboursement capital de la dette	(4)	0		0		0		0	
Autofinancement net	(5)=(3)-(4)	2 764 045	16,69%	1 672 098	-39,51%	3 694 733	120,96%	1 937 956	-47,55%
Recettes externes	(6)	450 989		135 383		755 706		582 854	
Avances remboursables	(7)					1 342 717			
Emprunts de l'année	(8)								
Opérations neutres de la dette	(9)								
Total Recettes Invest	(10)=(3)+(6)+(7)+(8)+(9)	3 215 034		1 807 480		5 793 156		2 520 810	
Dépenses d'équipements	(11)	1 211 459		1 745 680		688 750		3 350 685	
Remboursement avances	(12)					134 272		134 272	
Opérations neutres de la dette	(13)	0		0		0		0	
Total Dépenses Réelles Invest	(14)=(4)+(11)+(12)+(13)	1 211 459		1 745 680		823 021		3 484 957	
Résultat de l'exercice	(15)=(10)-(14)	2 003 575		61 801		4 970 134		-964 146	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002)	(16)	5 026 640		7 030 215		7 092 015		12 062 150	
Résultat de clôture	(17)=(15)+(16)	7 030 215		7 092 015		12 062 150		11 098 004	

3.3.1 Synthèse de la section de fonctionnement

3.3.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

- o Le versement mobilité : **17,278 M€** contre 17,038 M€ en 2021 (+1,41%).
- o Les dotations et participations : **1,700 M€** identique à 2021. Il s'agit de la convention de transfert avec la Région pour les prestations réalisées par la CAN pour les scolaires représentant un montant fixe de 1,522 M€, d'une participation de l'ADEME pour le poste de chargé de mission « vélos et territoire » pour 0,052 M€ et une part DGD reversée par l'Etat (0,117 M€).
- o La loyer du délégataire : **0,555 M€**. Pour être assujetti à la TVA, la CAN devait appliquer un loyer pour l'usage des biens mis à disposition par la CAN. Ce dernier est calculé sur un montant représentant 50% de la dotation aux amortissements.

3.3.1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

- o Les charges à caractère général : **16,432 M€** (14,930 M€ en 2021, soit +10,06%). On retrouve principalement le coût de la DSP pour 13,697 M€ contre 12,853 M€ en 2021. S'ajoute la compensation tarifaire s'élevant à 1,787 M€ contre 1,440 M€ en 2021. Cette augmentation de la DSP s'explique notamment par la révision des index du contrat (effet inflation sur le carburant, les salaires, la maintenance) et du nombre de voyages réalisés. Autre dépense récurrente, la contribution au Budget Principal (contrepartie des missions Ressources) pour 0,515 M€, intégrant notamment la refacturation de deux agents d'entretien du patrimoine désormais rémunérés sur le budget principal pour des raisons d'organisation.

A noter également, une enquête « origine-destination » pour 0,178 M€ permettant de mieux connaître les usagers et leurs déplacements en vue de la future DSP, ainsi que l'accompagnement au montage de la nouvelle Délégation de Service Public pour 0,111 M€.

- o Les frais de personnel : **0,384 M€** (0,361 M€ en 2021).



- o Les charges de gestion courante : **0,864 M€** contre 0,817 M€ en 2021. Il s'agit principalement de la convention d'affrètement avec la Région d'un montant de 0,575 M€ pour le transport des élèves relevant du territoire de la CAN à laquelle faut ajouter un versement de 0,017 M€ au titre des élèves de Villiers-en-Plaine et Germond-Rouvre inscrits sur des collèges hors CAN (convention avec la région).

Au titre de l'équité tarifaire, la CAN prend également les abonnements SNCF des élèves pour un montant de 0,168 M€ versés directement à la SNCF. Enfin, la CAN adhère au Syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilité pour 0,064 M€.

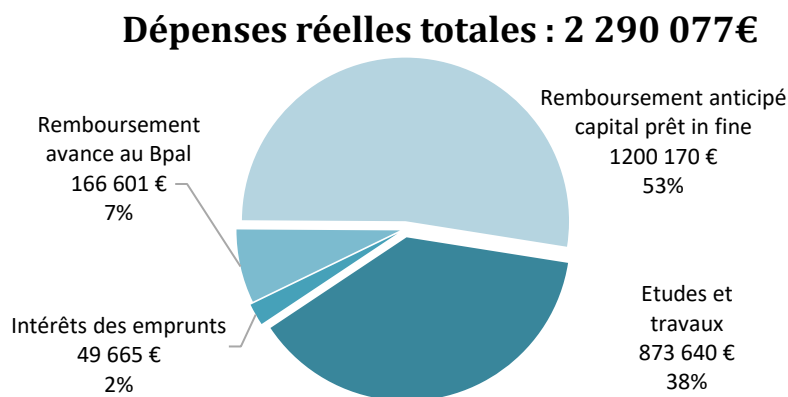
3.3.2 Synthèse de la section d'investissement

- o Les dépenses d'équipements : **3,351 M€** marquant une accélération vers la transition énergétique :
 - Acquisition navettes électriques : 1,316 M€
 - Dépôt des bus et station bioGNV : 0,824 M€
 - Aménagement accessibilité des quais et mobilier urbain : 0,352 M€
 - Acquisition vélos électriques, abris vélos : 0,691 M€
- o Les recettes réelles d'investissement 0,583 M€
 - FCTVA : 0,153 M€
 - Subventions : 0,430 M€ dont 0,090 M€ de bonus écologique pour l'acquisition de bus électrique, 0,153 M€ pour l'acquisition vélos, trottinettes et abri-vélos sécurisés et 0,166 M€ d'avance DSIL pour le dépôt des bus.

L'autofinancement et les résultats antérieurs concourent à équilibrer le différentiel entre les dépenses et les recettes propres de la section d'investissement.

3.4 SYNTHÈSE DES RESULTATS 2022 DES AUTRES BUDGETS

3.4.1 Zones d'activités économiques



Les dépenses sont financées par les avances du budget principal (0,363 M€) et les excédents antérieurs. A titre d'information, il convient de rappeler que le solde des avances à rembourser au budget principal par le budget ZAE s'élève au 31/12/2022 à **21,750 M€**.

Parmi les dépenses d'études et de travaux constatés sur 2022, on peut noter les interventions sur les zones suivantes :

- Terre de Sports pour 0,510 M€
- Les Pierrailleuses pour 0,238 M€

- Trévins pour 0,081 M€

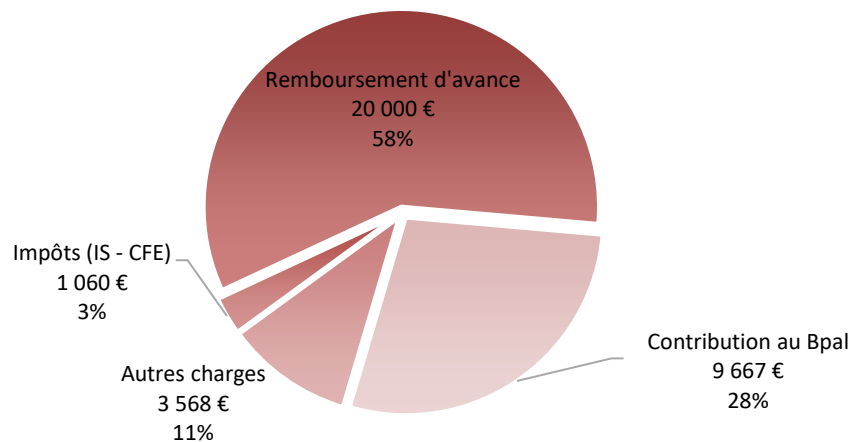
Les ventes de terrains d'un montant de 1,414 M€ ont permis de procéder au rembourser par anticipation d'une partie du prêt in fine pour un montant de 1,200 M€ et à un remboursement d'avance auprès du budget principal pour 0,167 M€.

Les cessions ont concerné les ZAE ci-après :

- Terre de Sports-Niort : 1,200 M€
- Pierrailleuses-Granzay/St Symphorien : 0,036 M€
- Le Pas David/Beauvoir pour 0,020 M€
- Le Luc- Les Carreaux-Echiré/St Gelais : 0,093 M€
- Les Vignes/Niort : 0,063 M€

3.4.2 Energies renouvelables

Dépenses réelles totales : 34 295€



En 2022, aucune nouvelle installation n'a été mise en production. Les seules dépenses concernent l'entretien et l'alimentation électrique des panneaux.

Les recettes proviennent uniquement de la vente d'électricité, pour 40 849 € sur les 3 sites en fonction (Pagnol, les ateliers sur Les Lucs-Les Carreaux et la STEP de Frontenay-Rohan-Rohan).

La STEP d'Aiffres dispose également de panneaux photovoltaïques en auto-consommation et n'intègre donc pas le budget annexe.

Au 31/12/2022, le solde de l'avance versée à la création du budget énergie par le budget principal est de 0,040 M€.

4 - LES AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement sont répertoriés dans une annexe budgétaire obligatoire. Cette annexe recense les détentions de part du capital, les délégations de services publics, les garanties ou cautionnement d'emprunts et les organismes percevant une subvention de fonctionnement supérieures à 75 000 €.

4.1 LES GARANTIES D'EMPRUNTS

La Communauté d'Agglomération du Niortais garantit 181 contrats de prêts au 31/12/2022. Le taux de quotité garantie est de 100% pour chacun de ces contrats.

Les garanties d'emprunt accordées sont portées par le budget principal uniquement.

Bénéficiaire	type	Garantie Initiale	Quotité garantie (%)	Garantie initiale mobilisée au 31/12/2022	Garantie restant due au 31/12/2022
3F IAA	Logements sociaux	16 268 730	100%	8 654 283	8 244 295
SEM immobilière et économique	Résidence universitaire	2 700 000	100%	2 724 163	2 273 268
	Logements sociaux	7 610 679	100%	5 194 342	4 138 452
SMO Niort terminal	Niort terminal	4 160 950	100%	4 160 950	3 977 331
Deux-Sèvres Habitat	Logements sociaux	29 926 223	100%	24 511 370	21 918 902
Soliha	Logements sociaux	110 075	100%	110 253	105 848
Total général		60 776 657		45 355 360	40 658 095

Ratio d'endettement des garanties d'emprunt	
Nouvelles annuités garanties 2022	35 233
+ Annuité de la dette garantie	1 757 673
+ Annuité nette de la dette	5 257 586
- Provisions pour garanties d'emprunts	0
= Total des annuités	7 050 491
Recettes réelles de fonctionnement	97 977 340
Ratio d'endettement des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice	7,20%

Conformément aux articles L.2252-1, L.2252-2 et D.1511-30 et suivants du Code général des collectivités territoriales, la part totale de garantie d'emprunt accordée (hors logement social) ne doit pas excéder 50% des recettes réelles de fonctionnement.

Ce taux, calculé à partir du total des annuités (Dette propre + dette garantie hors logement social) rapporté sur les recettes réelles de fonctionnement, s'élève à 7,20% en 2022, restant éloigné du plafond légal en vigueur.

4.2 LES DETENTIONS DE PARTS EN CAPITAL

Les articles L.2253-1 et suivants du CGCT prévoient les conditions de participation des collectivités au capital de sociétés.

En sont exclues les participations dans le capital d'une société commerciale et de tout autre organisme à but lucratif n'ayant pas pour objet d'exploiter les services publics.

Budget	Organisme	Objet	Montant
Principal	Deux-Sèvres Aménagement	En cours de liquidation	75 000 €
	Elan coopératif niortais	SCIC société coopérative d'intérêt collectif sensibilisant les entreprises et les consommateurs à l'économie locale durable	2 000 €
	SEM Niort Terminal Promotion	En cours de liquidation	2 359 900 €
	SEMIE	Société d'économie mixte en charge d'opérations d'aménagement, de constructions d'immeubles à vocation d'habitation ou d'activités économiques	354 000 €
	SCIC La conciergerie	Société coopérative d'intérêt collectif permettant de regrouper, au sein d'un tiers-lieux sur la commune d'équilibre d'Echiré, à la fois des services au public et des services marchands essentiels à la population et aux entreprises locales	5 000 €
	AFL - Agence France Locale	Société publique spécialisée exclusivement sur les prêts aux collectivités membres	127 600 €
	SPL Unutri	Société publique locale créée pour la réalisation d'un centre de tri interdépartemental	126 558 €
Transport	SO-SPACE	Société d'économie mixte de gestion des parkings niortais	1 525 €
Eau potable SEV	SPL de la Touche- Poupard	Société spécialisée dans le secteur d'activité du captage, du traitement et de la distribution d'eau	9 020 €

Pour rappel, la CAN a constitué une provision de 100% du montant de ses parts dans la SAEML Niort Terminal Promotion en 2021 et 2022, après que cette dernière ait constaté une perte de son capital de près de 70% à fin 2020. La mise en place de la procédure de liquidation de la SAEML Niort Terminal Promotion a été actée le 6 décembre 2022.

4.3 LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Les délégations de service public (DSP) sont des contrats par lesquels les collectivités confient la gestion d'un service public à un délégataire (public ou privé). La rémunération de ce dernier est liée au résultat d'exploitation du service.

S'agissant du budget Transports, la CAN a renouvelé la DSP pour l'organisation et la gestion de l'activité mobilité en retenant la société TRANSDEV au 1er avril 2017. La rémunération associée à ce type de contrat évolue selon le service rendu et les dispositions contractuelles en termes d'actualisation de prix (carburant ; salaires...). Le contrat s'achève au 01/04/2023. Une prolongation jusqu'à la fin de l'année civile 2023 a été délibérée lors du Conseil d'Agglomération du 27 mars dernier.

4.4 LE PARTENARIAT EPFNA

La CAN a recours au portage foncier de l'Etablissement public foncier de Nouvelle Aquitaine pour différents projets. Ce portage a pour intérêt d'éviter de mobiliser de la trésorerie pour des sujets de requalification n'ayant pas pour objet de rentrer dans le patrimoine de la CAN.

L'EPFNA sert donc d'intermédiation durant les travaux de démolition, réhabilitation et de commercialisation. Actuellement, nous avons 3 dossiers en cours :

Budget	Organisme	Objet	Montant
Principal		Friche Mathé au Vanneau-Irleau	4 000 000 €
	EPF Nouvelle Aquitaine	Structuration du pôle gare Niort Atlantique - Engagement maximum conjoint avec la Ville de Niort	3 000 000 €
		Plan de prévention des risques technologiques - zone de St Florent (hors actualisation)	383 550 €